

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 41 (1912)
Heft: 10

Buchbesprechung: Bibliographies

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

seignement secondaire. Il distingue aussi deux espèces de verbes pronominaux : les pronominaux *réels* et les pronominaux *apparents*.

Les pronominaux *réels* sont ceux dans lesquels le second pronom joue effectivement le rôle de complément direct ou indirect : Je me blesse, il se nuit, il se brûle les doigts. — Les pronominaux *apparents* sont ceux dans lesquels le second pronom est explétif et vient seulement renforcer le sujet, sans jouer le rôle de complément : Je me meurs d'envie = je meurs d'envie ; Paul s'enfuit = Paul fuit.

Ces maisons se sont bâties vite = Ces maisons ont été vite bâties ; la règle concorde avec celle des verbes passifs.

De ces définitions, nous tirons deux règles d'accord que voici :

1) Le participe passé des verbes pronominaux réels suit les règles du participe conjugué avec avoir, c'est-à-dire qu'il ne s'accorde que lorsque le second pronom joue le rôle de complément direct.

2) Le participe passé des verbes pronominaux apparents s'accorde toujours avec le sujet.

Longtemps, dit M. Hamel, nous avons cherché des exceptions à ces deux règles et nous n'avons pu découvrir que *se rire* et *se plaire* qui, bien que pronominaux apparents, ont un participe invariable. Ex : Elles se sont ri de vos menaces.

En tout cas, les termes *réels* et *apparents*, qui sont connus, remplaceraient avantageusement les mots : objectif et subjectif, réfléchis et non-réfléchis, sous lesquels les verbes pronominaux sont quelquefois désignés. Nous ne citons pas les nombreux exemples que M. Hamel apporte à l'appui de ses dires, pour laisser aux nombreux et subtils grammairiens que le corps enseignant compte dans son sein le plaisir de vérifier les règles qu'il nous propose.

E. DÉVAUD.

BIBLIOGRAPHIES

Entretiens sur l'Eucharistie, par M. le Chanoine DE GIBERGUES, supérieur des Missionnaires diocésains de Paris. In-18 jésus. 1 fr. 50. — (Ancienne Librairie Poussielgue, J. de Gigord, éd., rue Cassette, 15, Paris.)

L'Eucharistie considérée en elle-même, dans ses ineffables mystères d'amour et de vie, et dans ses rapports avec nos joies et nos épreuves, avec la famille et le monde, avec les pauvres et la société : tel est le sujet de ce pieux et bel ouvrage. Vraie mine d'or, à laquelle les Amis de l'Eucharistie viendront pour s'enrichir de surnaturels trésors ! Source d'amour et de vie, où ils aimeront à puiser à plein cœur ! Sublimes enseignements, qui leur feront mieux comprendre le souhait de l'Apôtre : « Que Dieu soit tout en tous ! »

* * *

J. RENAULT, inspecteur des écoles normales de Belgique, **La collaboration de l'École et de la famille dans l'éducation morale de l'enfant**. Les cercles d'éducation familiale, plaquette in-8° de 24 pages, Paris, Vuibert, 63, Boulevard St-Germain.

Ce travail consciencieux a été publié dans *l'Emulation*. L'auteur a eu l'heureuse idée d'en faire un tirage à part pour le faire mieux connaître du public. On y trouve une abondante gerbe de principes que les parents devraient connaître et mettre en pratique, un choix de livres recommandés et des exemples de cas déterminés, où l'auteur fait l'application de ses théories.

* * *

Das schmückende Zeichnen an weiblichen Fortbildungs, Gewerbe und Fachschulen. Eine Anleitung und Stoffsammlung von *Heinrich Stauber*, Zeichenlehrer. 24 Seiten Text mit 36 Tafeln in Lichtdruck und Lithographie (22 × 32 cm.) Zürich 1912. Verlag : Art. Institut Orell Füssli. In Kartonmappe 9 Fr. — (7 Mk. 50.)

Die vorliegende Arbeit, die Frucht langjähriger Schulpraxis und reicher Erfahrung auf dem Gebiete des gewerblichen, Zeichnens, will dem Lehrer als Wegleitung dienen für den Zeichenunterricht an beruflichen Schulen für Töchter. Während die bisher erschienenen Vorlagewerke für diesen Unterrichtszweig in ihrer ganzen Anlage mehr die allgemein künstlerische Ausbildung bezweckten, sucht der Verfasser die Lösung der Aufgabe vom praktischen Standpunkte aus, ohne jedoch das ästhetische Moment ausser acht zu lassen. Er bringt das Zeichnen in engen Zusammenhang mit dem Beruf, um dadurch das Interesse aller Schüler zu erhöhen, und er will sie zur Selbsttätigkeit und Selbständigkeit erziehen. Alle Gebiete des schmückenden Zeichnens sind gründlich behandelt und überall ist die zweckmässige Verbindung von Unterricht und Praxis dargestellt. Die starke Betonung des Gedächtniszeichnens und des produktiven Gestaltens als integrierender Bestandteil des Zeichenunterrichtes ist ein grosses Verdienst der Arbeit, die in ihrem textlichen Teil einen gedrängten Abriss der Methodik des Zeichenunterrichtes auf dieser Schulstufe gibt und damit Stoffwahl und Stoffverteilung für die verschiedenen Berufe bietet.

* * *

La revue des familles illustrée. — *Sommaire du numéro du 20 avril 1912* : De la renaissance de notre architecture régionale. (G. de Montech). — Un romantique fribourgeois. (P. B.) — Le soldat Gustave Seghetti. (R. M. Bouvard). — Elie au désert (poésie). (Hyacinthe Myrianous). — Marcienne de Flüe (feuilleton). (Isabelle Kaiser). — Courrier de la semaine. Petites nouvelles : L'attentat contre le roi d'Italie ; M. Henri Calame. — Variété. — A ceux qui n'auraient pas lu et pas médité. — Faits divers : Un singulier rucher. — Corbeille à ouvrage. — Inventions. — Bons mots. S'adresser à l'administration Imp. H. Butty et C^{ie}, Estavayer.

* * *

Recueil de thèmes par Paul BANDERET, professeur à Stuttgart, III partie, pour servir d'applications à la grammaire française du même auteur et à tout ouvrage analogue, un volume cartonné in-8 de 110 pages, Berne, Francke, éditeur, 1912, prix 1 fr. 50.

En offrant au public ses recueils de thèmes allemands, première et deuxième partie, l'auteur a exposé les raisons de son entreprise, à laquelle d'ailleurs le public a accordé un favorable accueil. Aujourd'hui, il publie la partie destinée aux élèves des classes supérieures ; elle se distingue des précédentes par un caractère anecdotique moins accentué ; elle emprunte davantage à l'histoire et à la littérature. Le volume se termine par une liste des mots employés les plus difficiles avec leur signification. En tête de chaque exercice, l'auteur indique les parties correspondantes de sa grammaire.



CHRONIQUE SCOLAIRE

† **M. Brunisholz, instituteur.** — M. l'inspecteur Perriard et le personnel enseignant du IV^m^e arrondissement scolaire viennent de perdre leur cher et dévoué collègue. M. Eugène Brunisholz, instituteur à Rueyres-St-Laurent. Le défunt avait reçu en partage le don précieux d'une belle intelligence. Pendant ses études à l'École Normale, il s'était fait remarquer par ses talents naturels et une grande facilité de conception. Il est mort dans un âge où il aurait encore pu rendre de nombreux services à la cause de l'instruction primaire. Il a succombé après une longue maladie, muni de tous les secours de la religion. L'enterrement a eu lieu le 6 mai à Orsonnens. De nombreux instituteurs ont assisté aux funérailles. M. Brunisholz laisse une veuve et quatre enfants, dont il était l'unique soutien.

A teneur de l'article 24 des statuts de la société de secours mutuel du corps enseignant, nous nous permettons de rappeler aux sociétaires qu'ils seront mis prochainement à contribution pour venir en aide à la famille si cruellement éprouvée du défunt. Le rôle de notre société dans les circonstances parfois très pénibles qui suivent le décès du soutien de la famille, est l'expression de la plus haute charité chrétienne tout en étant un bel acte de solidarité. La cotisation extraordinaire de 1 fr. sera, en conséquence, perçue par le caissier, en même temps que le rembourse semestriel du 1^{er} juillet prochain. Nous prions chacun d'y réserver le meilleur accueil.

Les membres du corps enseignant qui ne font pas partie du secours mutuel peuvent aussi, cela va sans dire, manifester leur sympathie à leur collègue défunt en nous faisant parvenir également leur petite obole. C'est une occasion pour eux de demander en même temps leur adhésion à notre mutualité.

Ant. BONDALLAZ.